

Jacques LE NAY
Votre Sénateur
vous informe

Info-Sénat :
l'actualité du Sénat
N° 20 – 23 juillet 2018



Les travaux de la semaine passée



DANS LE MORBIHAN

Triomphe des écoles militaires de Saint-Cyr Coëtquidan



Jacques LE NAY a assisté samedi 21 juillet au Triomphe des écoles militaires de Saint-Cyr Coëtquidan en présence du chef d'Etat-major de l'armée de terre, le général BOSSER. Plus de 15 000 personnes étaient présentes sur le site pour assister notamment aux démonstrations des chars Leclerc ou des Rafales. Cette cérémonie constitue la fin de la scolarité pour les élèves officiers qui ont reçu leurs galons.

Cérémonie de commémoration à Priziac



A l'invitation de Dominique LE NINIVEN, maire de Priziac, Jacques LE NAY était présent samedi à la commémoration en hommage aux quinze jeunes résistants exécutés par les troupes allemandes en juin et juillet 1944 après avoir été jugés à l'école Sainte-Barbe du Faouët.

AU PARLEMENT

Utilisation encadrée du téléphone portable dans les écoles



Le 16 juillet, le Sénat a adopté tel que modifié par la commission la proposition de loi relative à l'encadrement de l'utilisation du téléphone portable dans les écoles et les collèges. Ce texte permet aux lycées d'interdire, par leur règlement intérieur, l'utilisation du téléphone portable dans tout ou partie de l'établissement et dans les activités extérieures, de réécrire les dispositions relatives à la confiscation, afin d'étendre aux personnels d'éducation et de surveillance la faculté de confisquer un appareil en cas de méconnaissance du règlement intérieur, et à simplifier ces dispositions, en renvoyant au règlement intérieur de l'établissement la définition des modalités de confiscation et de restitution des appareils.

Le 26 juillet, les sénateurs examineront en séance publique les conclusions de la commission mixte paritaire sur la proposition de loi. ([en savoir plus](#))

« Dents creuses » : l'amendement de Jacques LE NAY adopté



Le Sénat poursuit l'examen du projet de loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dit « ELAN », adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée. Le Gouvernement a fixé plusieurs axes d'une politique de logement renouvelée à savoir : construire plus, mieux et moins cher, accompagner l'évolution du secteur du logement social, répondre aux besoins de chacun et favoriser la mixité sociale, améliorer le cadre de vie. ([en savoir plus](#))

Dans le cadre de l'examen de ce projet de loi, le 18 juillet Jacques LE NAY est intervenu au sujet des « dents creuses ». La loi ALUR du 24 mars 2014 a en effet entraîné des difficultés en matière d'urbanisme dans les communes, du fait du caractère exceptionnel des STECAL.

Aujourd'hui, la loi prescrit de densifier les zones urbanisées et de préserver l'espace agricole. C'est dans cet esprit que Jacques LE NAY a déposé un amendement, adopté par la commission et que l'on retrouve dans la rédaction de l'Article 12 quater A.

([accéder à la vidéo de son intervention](#))

Lundi 23 juillet 2018**A 10 heures 30 :**

- Suite du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (texte de la commission [n° 631, 2017-2018](#))*

A 14 heures 30 et le soir :

- Examen d'une demande de la commission des lois tendant à obtenir du Sénat, en application de l'article 5 ter de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires, qu'il lui confère, pour une durée de six mois, les prérogatives attribuées aux **commissions d'enquête** afin de mener sa mission d'information sur les conditions dans lesquelles des personnes n'appartenant pas aux forces de sécurité intérieure ont pu ou peuvent être associées à l'exercice de leurs missions de maintien de l'ordre et de protection de hautes personnalités et le régime des **sanctions applicables en cas de manquements**.

Mardi 24 juillet 2018**A 9 heures 30 :**

- Séance de questions orales

A 14 heures 30 :

- Suite du projet de loi *

- Nouvelle lecture du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture après engagement de la procédure accélérée, ratifiant l'ordonnance n° 2017-1252 du 9 août 2017 portant **transposition de la directive 2015/2366 du Parlement européen et du Conseil** du 25 novembre 2015 concernant les **services de paiement dans le marché intérieur** ([n° 644, 2017-2018](#))

A 16 heures 45 :

- Questions d'actualité au Gouvernement

A 17 heures 45 et le soir :

- Suite de l'ordre du jour de l'après-midi

Mercredi 25 juillet 2018**A 14 heures 30 et le soir :**

- Nouvelle lecture du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture après engagement de la procédure accélérée, ratifiant l'ordonnance n° 2017-1252 du 9 août 2017 portant **transposition de la directive 2015/2366 du Parlement européen et du Conseil** du 25 novembre 2015 concernant les **services de paiement dans le marché intérieur** ([n° 644, 2017-2018](#))

- Nouvelle lecture du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture après engagement de la procédure accélérée, pour un **État au service d'une société de confiance** (texte de la commission, [n° 659, 2017-2018](#))

Jeudi 26 juillet 2018**A 10 heures 30 :**

- Projet de loi autorisant l'approbation de l'**accord** entre le Gouvernement de la République française et le **Gouvernement fédéral autrichien** relatif à la **réadmission des personnes en situation irrégulière** (texte de la commission, [n° 654, 2017-2018](#))

- Conclusions de la commission mixte paritaire sur la proposition de loi relative à l'**encadrement de l'utilisation du téléphone portable dans les écoles et les collèges**

- Conclusions de la commission mixte paritaire sur la proposition de loi visant à **garantir la présence des parlementaires** dans certains **organismes extérieurs au Parlement** et à **simplifier les modalités de leur nomination** ([n° 633, 2017-2018](#))

A 14 heures 30 et le soir :

- Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, renforçant la **lutte contre les rodéos motorisés** ([n° 641, 2017-2018](#))

- Proposition de loi, et de loi organique adoptées par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, relative à la lutte contre la **manipulation de l'information** ([n° 623, 2017-2018](#)) ([n° 629, 2017-2018](#))

- Nouvelle lecture de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture après engagement de la procédure accélérée, relative à la mise en œuvre du **transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération** ([n° 643, 2017-2018](#))

Eventuellement, vendredi 27 juillet 2018**A 9 heures 30 et à 14 heures 30 :**

- Suite de l'ordre du jour de la veille

Jacques LE NAY - Sénateur du MORBIHAN

E-mail : j.le-nay@senat.fr

Site web officiel : <http://www.jacques-lenay.com/>



Palais du Luxembourg
15, Rue de Vaugirard
75006 PARIS
Tél : 01 42 34 15 42



Permanence parlementaire
5, rue du Docteur Berthuy
56240 PLOUJAY
Tél : 02 97 11 61 20

Collaboratrice parlementaire
Claire HAROCHE — c.haroche@clb.senat.fr
Tél : 06 33 43 20 07

Collaborateurs parlementaires
Vincent COWET — Tél : 06 28 28 74 66
Gwenn LE NAY — Tél : 06 43 66 96 23